

Les impôts et taxes spécifiquement affectés aux régimes de protection sociale (Itaf) s'élèvent à 210,5 milliards d'euros en 2018, soit un quart de leurs ressources (hors transferts). La contribution sociale généralisée (CSG) représente à elle seule 60 % de ce montant (125,3 milliards d'euros) [graphique 1]¹. Celle-ci contribue au financement de l'ensemble des régimes d'assurance maladie, des prestations familiales, du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) et de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades).

Les recettes fiscales des Itaf accélèrent en 2018 du fait de la bascule des cotisations vers la CSG

Les recettes fiscales des Itaf sont en forte augmentation en 2018 (+11,5 %, après +2,6 %) [graphique 2]. Toutefois, cette hausse recouvre des évolutions contrastées par composantes. Cette hausse globale est très majoritairement portée par celle de la **CSG** (+26,0 %, après +2,9 % en 2017). En effet, en 2018, dans le cadre des lois financières, le taux de la CSG a été relevé de 1,7 point sur l'ensemble de ses assiettes (revenus d'activité, du capital, et revenus de remplacement à l'exception des allocations chômage, des indemnités journalières et des pensions modestes), en contrepartie d'allègement sur les cotisations sociales (voir fiche 2). Outre cette mesure législative, le dynamisme des revenus d'activités, première assiette de la CSG², contribue aussi à cette hausse. En effet, la masse salariale brute du secteur privé, progresse à un rythme proche de celui enregistré en 2017 (+3,5 % en 2018, après +3,6 %).

Au sein des Itaf, les revenus des **autres impôts sur les produits** (hors TVA, y compris les transferts de recettes fiscales) représentent 29,8 milliards d'euros en 2018. Ces impôts comprennent principalement les taxes sur les boissons et les tabacs ainsi que la taxe de solidarité additionnelle (TSA) sur les contrats d'assurance santé. Une nouvelle hausse des prix des tabacs et le dynamisme des primes versées aux complémentaires santé, hors Fonds CMU (couverture maladie universelle)³, accentue la hausse de ces ressources en 2018 (+3,4 %, après +1,6 % en 2017).

Les **impôts sur les salaires et la main-d'œuvre** (24,1 milliards d'euros en 2018), tels que la taxe sur les salaires (TS), la contribution solidarité autonomie (CSA) ou le forfait social, se replient en 2018 (-1,4 %, après +2,6 % en 2017). Le forfait social et la CSA ont été dynamiques, portés par la masse salariale. Néanmoins, leur hausse a été plus que contrebalancée par l'effet baissier de la suppression de la quatrième tranche de taxe sur les salaires. Par ailleurs, le crédit d'impôt sur la taxe sur les

salaires (CITS), comptabilisé en moindre ressource, contribue à la baisse des impôts sur les salaires et la main-d'œuvre.

Les recettes des **autres impôts sur le revenu et le patrimoine** (contribution pour le remboursement de la dette sociale [CRDS], prélèvements social et de solidarité sur les revenus du capital, etc.) diminuent de manière prononcée en 2018 (-14,5 %, après +5,0 % en 2017) pour s'établir à 17,3 milliards d'euros. Cette baisse provient du transfert des recettes des prélèvements de solidarité sur les revenus du capital à l'État dans le cadre des mesures en faveur du pouvoir d'achat des actifs de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) de 2018.

Les revenus des **taxes de type TVA** (9,1 milliards d'euros en 2018) baissent très fortement (-19,6 %, après -2,9 % en 2017), en lien avec le transfert de recettes de la Sécurité Sociale vers l'État, voté en LFSS 2018.

Enfin, les recettes des **impôts divers liés à la production** (4,9 milliards d'euros en 2018), composés majoritairement de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et de sa contribution additionnelle, augmentent de nouveau nettement (+6,9 % en 2018, après +4,4 % en 2017) du fait du dynamisme de la C3S et de la taxe sur les véhicules des sociétés.

En définitive, la structure des recettes de la protection sociale se trouve sensiblement modifiée en 2018, du fait de la bascule des cotisations sociales vers la CSG. Le poids des Itaf dans le total des ressources a augmenté de 2 points passant de 24 % en 2017 à 26 % en 2018, tandis que celui des cotisations a baissé (voir fiche 2)⁴.

Le régime général, principal bénéficiaire des Itaf

Le régime général de la Sécurité sociale, et en particulier sa caisse d'assurance maladie, est le principal bénéficiaire des impôts et taxes affectés : il en perçoit 152,8 milliards d'euros (graphique 3), soit 72,6 % du total. Les fonds spéciaux reçoivent 37,9 milliards d'euros d'Itaf : 17,1 milliards d'euros pour le FSV, sous forme de CSG majoritairement (76 % du montant), 15,6 milliards d'euros pour la Cades, sous forme de CRDS et de CSG, et 5,2 milliards d'euros pour la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), via la CSA ainsi qu'une fraction du prélèvement social sur les revenus du capital.

Les Itaf perçus par le Fonds national d'aide au logement (FNAL), le Fonds CMU et le Fonds de solidarité, qui font partie du secteur des administrations publiques centrales, s'élèvent à 5,3 milliards d'euros. Enfin, 5,8 milliards d'euros de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sont affectés aux départements.

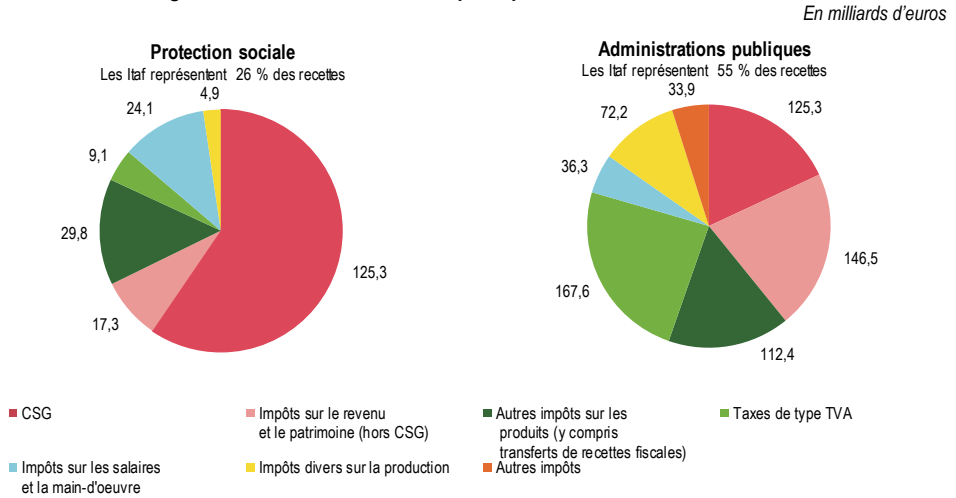
1. La part de la CSG dans les Itaf a nettement augmenté, passant de 53 % en 2017 à 60 % en 2018.

2. Les revenus d'activité représentent 70 % de l'assiette de la CSG, les revenus de remplacement 20 %, les revenus du capital 10 %.

3. Les primes d'assurances versées aux organismes complémentaires (y compris celles du Fonds CMU) sont la base de l'assiette de la TSA.

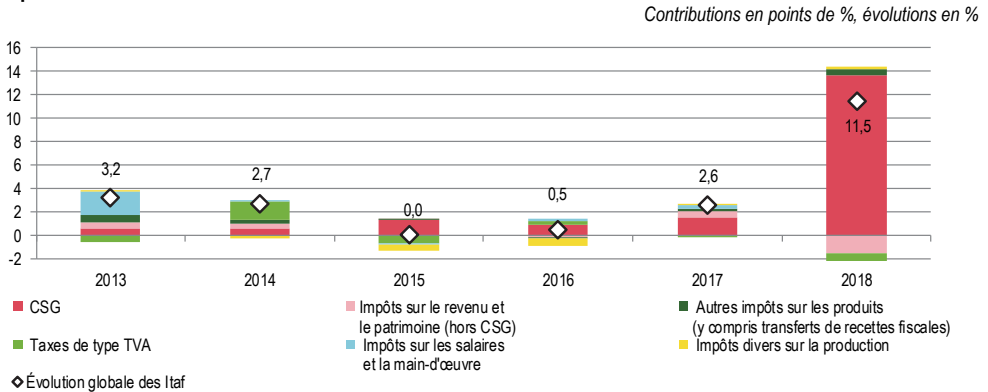
4. En 2019, la structure des recettes serait de nouveau modifiée. La CSG stagnerait (avec la réduction de 1,7 point du taux pour les retraites inférieures à 2000 euros votée en LFSS), et une plus large fraction de la TVA (un quart) serait affectée à la protection sociale pour compenser les pertes de cotisations (voir note 1 fiche 2).

Graphique 1 Comparaison de la structure des impôts et taxes affectés à la protection sociale et des recettes fiscales générales des administrations publiques en 2018



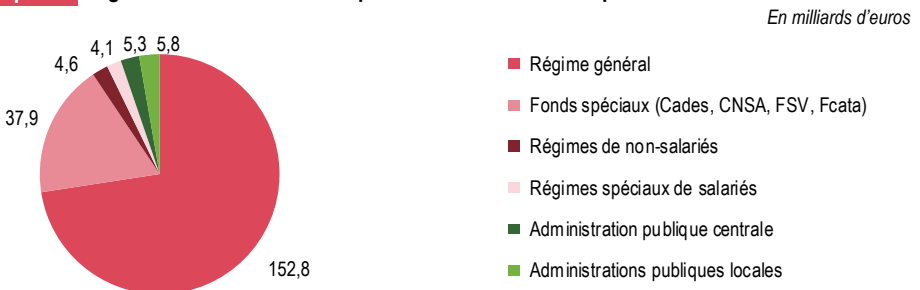
Lecture > Les taxes de type TVA représentent 9,1 milliards d'euros pour l'ensemble des régimes de la protection sociale (administrations de Sécurité sociale, régimes d'intervention sociale des administrations publiques, secteur privé, etc.) ; elles s'élèvent à 168,9 milliards d'euros pour l'ensemble des administrations publiques, y compris celles en dehors du champ de la protection sociale.
Sources > DREES, CPS ; Insee, Comptes nationaux annuels (CNA).

Graphique 2 Évolution globale des impôts et taxes affectés et contributions des différentes composantes entre 2013 et 2018



Lecture > En 2018, la croissance des impôts et taxes affectés s'élève à 11,5 %. La contribution de la CSG à cette hausse est de +13,7 points. À l'inverse, l'impôt sur le revenu et le patrimoine contribue négativement à cette évolution globale des Itaf (-1,6 point).
Source > DREES, CPS.

Graphique 3 Régimes bénéficiaires des impôts et taxes affectés à la protection sociale en 2018



Note > Voir tableaux détaillés pour la liste précise des régimes et liste des sigles et abréviations en annexes.
Source > DREES, CPS.